

République Française  
Département de la Haute-Corse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 04 avril 2026

Délibération n°2026/024

Objet : Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du CIAS

Nombre de membres			<b>L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, à 9h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</b>  <b>CASTELLANI Jean-René est désigné secrétaire de séance.</b>  <b>Le quorum est atteint.</b>
En exercice	Présents	Votants	
46	41	46	
Pour	Contre	Abstentions	
46	-	-	

**Présents** : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.

**Absents représentés** : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à GUERRINI Antoine – FERRANDI Paul-Vincent a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia a donné procuration à GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.

**Absents** : -

Convocation envoyée le : 29/03/2026 Et affichée le : 29/03/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 08/04/2026
---	--

Le Conseil communautaire,

**VU** les articles R.123-7, R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS,

### DECIDE

**De fixer à 8 (huit) le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :**

- Le Président de la Communauté de communes L'Île-Rousse – Balagne, Président de droit du Conseil d'administration du CIAS,
- 8 membres élus au sein du Conseil communautaire,
- 8 membres nommés par le Président de la Communauté de communes dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Jean-René CASTELLANI



Le Président,  
Lionel MORTINI